



MISE A DISPOSITION DU PLAN

LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que, par délibération du 24 février 2021, le Conseil Municipal de la commune de Seingbouse a fixé les modalités de la mise à disposition du public du dossier comportant le projet de modification simplifiée du PLU de SEINGBOUSE.

Le dossier comprenant la délibération, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, ainsi qu'un registre permettant au public de consigner ses observations et remarques seront déposés durant un mois aux jours et heures habituels d'ouverture, du 29 mars au 30 avril 2021 inclus à l'accueil de la Mairie de Seingbouse, 5 rue du Presbytère.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à Madame Le Maire Hôtel de Ville 5 rue du Presbytère 57455 SEINGBOUSE ou par mail à l'adresse suivante : secretairegeneral@mairie-seingbouse.com

Seingbouse, le 11 mars 2021



Léonce CELKA

Maire